

Demande d'accès au dossier médical

Vous souhaitez obtenir des informations sur le contenu de votre dossier médical.

Afin de satisfaire votre demande, veuillez compléter ce questionnaire et le retourner au Service qualité de la Clinique de TOURNAN.

Joindre obligatoirement une photocopie de la carte d'identité du demandeur et/ou du patient

➔ **Je soussigné(e) :**

Nom.....Prénom.....

Nom de naissance.....

Adresse.....

Code Postal Ville

Téléphone

Le cas échéant : Ayant droit / Représentant légal / Médecin / Mandataire de (nom, Prénom du patient)

.....

Né(e) le à

➔ **Demande à obtenir la communication de la copie des documents suivants :**

Le compte rendu de l'hospitalisation du au.....

Le dossier complet du séjour du au.....

D'autres documents :

➔ **Selon les modalités suivantes :**

Remise sur place à la Clinique de Tournan : 2, rue Jules Lefebvres- 77220 Tournan-en-Brie
(prendre un rendez-vous avec le service qualité)

Consultation du dossier sur place (avec possibilité de la présence d'un médecin)

Envoi postal en recommandé avec accusé de réception : (nom, prénom, adresse) :

.....

Date :

Signature :

Renseignements facilitant la recherche du dossier : (dates hospitalisation – services d'hospitalisation)

.....
.....

Les frais de copie et d'envoi donnent lieu à facturation (article L1111.7 du CSP) tarif de référence :

- **0.18€ l'unité**

+ Frais d'envoi en courrier recommandé avec accusé de réception

Pièces à fournir

Patient

→ Qui demande pour lui-même ⇒ **Pièce d'identité**

→ Qui demande que son dossier soit retiré par une autre personne (S'il ne peut se déplacer) :
⇒ **Carte d'identité + Lettre de procuration**

→ Ou adressé à une tierce personne (assurance, avocat...)

Autorisation de consultation du dossier médical

⇒ **Accord spécifique signé par le demandeur + Carte d'identité du destinataire**



Patient mineur (pour le titulaire de l'autorité parentale)

→ **Carte d'identité + Livret de famille**



Patient sous tutelle → Cartes d'identité du patient

+ Du titulaire de l'autorité de tutelle
+ Certificat de mandataire judiciaire

Patient décédé

Pour l'ayant droit, trois finalités prévues par la loi doivent motiver la demande (obligatoire) :

- Connaître la cause du décès
- Défendre la mémoire du défunt
- Faire valoir ses propres droits

→ **Précision du motif de la demande : (pour l'accès d'un dossier médical d'un patient décédé) :**

.....
.....

Pour un conjoint → Motif de la demande

+ Carte d'identité
+ Livret de famille
+ Acte de Décès

Pour un héritier, un ascendant → Motif de la demande

+ Carte d'identité
+ Livret de famille ou acte de naissance
+ Acte de Décès
+ Attestation notaire ou certificat d'hérédité

Délais d'accès aux informations

- Au plus tôt, après qu'un délai de réflexion de 48H ait été observé,
- Au plus tard dans les **huit jours** suivant la réception de la demande lorsque les informations datent de **moins de cinq ans**,

Ce délai est porté à **deux mois** lorsque les informations datent de **plus de cinq ans**.